

Les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) anciennement Centres d'Aide par le Travail (CAT) accueillent des personnes en situation de handicap dont les capacités de travail ne leur permettent, momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel, ni de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée ou pour le compte d'un centre de distribution de travail à domicile, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Ils leur offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Les ESAT mettent en œuvre ou favorisent l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale au bénéfice des personnes qu'ils accueillent.

Comment fonctionne un ESAT ?

La création des ESAT est autorisée par arrêté du préfet, qui fixe le nombre de places. Ils peuvent être publics ou privés. En raison de leur double vocation (travail et soutien médico-social), les ESAT disposent de personnels d'encadrement des activités de production et de travailleurs sociaux assurant les soutiens éducatifs. Les dispositions du Code du travail s'appliquent aux ESAT en ce qui concerne l'hygiène la sécurité et la médecine du travail.

Les activités sont diverses : espace vert, blanchisserie, conditionnement, métiers du livre, bâtiment, secrétariat, traitement de surface...

Formes d'accueil

Plusieurs modalités d'accueil en ESAT sont possibles :
l'accueil permanent (internat, foyers d'hébergement...) et l'accueil en semi internat

La Démarche

L'orientation vers un ESAT d'une personne en situation de handicap est prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). La décision d'orientation s'appuie sur la capacité de travail de la personne qui doit être inférieur au 1/3 de la capacité de travail d'une personne valide. L'admission d'un travailleur handicapé ne procède pas d'un recrutement au sens propre du terme (il n'y a pas d'embauche). L'admission est prononcée par le Directeur de l'ESAT suite à la décision d'orientation de la CDAPH.

Effet de l'admission en ESAT pour les bénéficiaires de l'AAH

Tout travailleur handicapé d'un ESAT a droit à une « rémunération garantie » versée par l'établissement. Pour une activité à temps plein, cette rémunération garantie est comprise entre 55 % et 110 % du SMIC ; Pour une activité à temps partiel, une réduction proportionnelle du montant de cette rémunération est effectuée.

L'activité réalisée dans un ESAT n'est pas considérée comme un emploi et n'est donc pas un obstacle à l'obtention de l'AAH. Le bénéficiaire de l'AAH ne peut cumuler ses avantages que dans la limite de 100% du SMIC net, si son salaire est inférieur ou égal à 15% du SMIC ou 110% du SMIC net, si son salaire est supérieur à 15% du SMIC.

Dans le Calvados :

- > ESAT « Les Compagnons »—Bayeux
- ESAT « Hors les Murs »—Caen
- ESAT—Colombelles
- ESAT « Les Tilleuls » - Condé/Noireau
- ESAT « Robert Grandie »—Dozulé
- ESAT « Le Bellaie »—Ellon
- ESAT « Les Conquérants »—Falaise
- ESAT « L'Essor »—Falaise
- ESAT « Philippe de Bourgoing »—Giberville
- ESAT « Lébisey »—Hérouville St Clair
- ESAT « La Passerelle Verte »—Ifs
- ESAT « St Martin »— Ifs
- ESAT « Pays d'Auge »—Lisieux
- ESAT « Le Grand Pré » -Roullours
- ESAT « Gérard Proffit » - St André/Orne
- ESAT—Saint Arnoult
- ESAT « Hélène Mac Dougall »—Tour en Bessin
- ESAT - Troarn

Dans la Manche :

- ESAT « J.Prevert »—Beaumont Hagues
- ESAT—Carentan
- ESAT « La Hure du Loup »—CondéVire
- ESAT « Moulins de la Mare »— Coutances
- ESAT—La Glacerie
- ESAT—Granville
- ESAT - Montebourg
- ESAT « Ferme de Bethanie »Picaucville
- ESAT - Saint James
- ESAT « La Chevalerie » - Saint Lô
- ESAT « Jean Marais » - Tourlaville
- ESAT - Valognes

Dans l'Orne :

- ESAT « Frémondrière » l'Aigle
- ESAT « Ateliers de Pommeraie » - Argentan
- ESAT « Bellevue » - Alençon
- ESAT—Coulonges sur Sarthe
- ESAT « Bocage » - Flers
- ESAT « Anais » - Domfront
- ESAT Ateliers de Beauregard—La Ferté Macé
- ESAT—Mortagne au Perche
- ESAT—Rémalard
- ESAT—Sées

